



**Ville d'Angoulême**  
**Extrait du registre des délibérations**

**Projet de cession d'un logement par l'OPH de l'Angoumois - 16**  
**rue des Meules à Grain - avis**

DE20160208\_9

Conseil municipal du 8 février 2016

Rapporteur :  
Pascal MONIER

Télétransmise à la Préfecture le 10 FEV. 2016  
Affichée le 10 février 2016

L'an deux mille seize le huit février à 18 heures 00, les membres du Conseil municipal se sont réunis à l'Hôtel de ville suivant la convocation qui leur a été adressée par M. le Maire en application des articles L 2121.9, L 2121.10 et L 2121.12 du Code Général des Collectivités Territoriales

Date de convocation : 28 janvier 2016

Membres présents :

M. BONNEFONT, M. CAZENAVE, Mme GARCIA, M. YOU, M. VERGNAUD, M. ELIE, Mme VOUVET, M. GUITTON, Mme LAGRANGE, M. BOURGOIN, Mme DE MAILLARD, M. MONIER, Mme WILLAUMEZ-GUILLEMETEAU, M. DEBROSSE, Mme FAVE, Mme CHAUVET, M. MARQUET, M. BOUAZZA, Mme BOUTTEMY, M. GATELLIER, Mme FRANÇOIS-ROUGIER, Mme ARLOT, Mme LASBUGUES, M. PIERRE-JUSTIN, Mme DUBOIS, M. POUSSET, M. OZDEMIR, Mme BIDOIRE, Mme MACULA, M. ACHARKI, Mme BOURGOGNE, M. CHUPIN, Mme LAÏRI, M. JUIN, M. BOUAZZA, M. PAIN, M. BOUCHAUD, Mme RICCI, Mme PEREZ, Mme COUTANT, M. SARDIN

Ont donné procuration :

- Mme SERRALHEIRO à M. GUITTON
- M. LAVAUD à Mme PEREZ

Certifié exécutoire  
Pour le Maire,  
Le(La) Directeur(rice)  
Général(e)  
Adjoint(e)

Secrétaire de séance : M. Patrick BOURGOIN

**Projet de cession d'un logement par l'OPH de l'Angoumois - 16 rue des Meules à Grain - avis**

Développement urbain  
id : 1246

Conseil municipal  
8 février 2016

9

Rapporteur : Pascal MONIER

Les organismes d'habitations à loyer modéré peuvent proposer en priorité à leurs locataires la possibilité d'accéder à la propriété (article L 443-11 du Code de la Construction et de l'Habitation).

En application de cet article, le Conseil d'Administration de l'Office Public de l'Habitat de l'Angoumois, lors de sa séance du 14 décembre 2015, a décidé de mettre en vente un logement vacant.

Il s'agit d'un pavillon, situé 16 rue des Meules à Grain – Hameau de Fontbelle, de type T5, cadastré CN 336.

Cette décision a pour objectif de favoriser le parcours résidentiel des locataires tout en permettant à l'OPH de l'Angoumois de dégager du financement qui sera affecté à la construction de nouveaux logements sociaux.

Les emprunts afférents à ce logement seront remboursés après la vente. Je vous précise que la Ville a accordé sa garantie à l'OPH de l'Angoumois pour des emprunts contractés pendant la période de 1988 à 1990 auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations.

Conformément à l'Article L 443-7 du code de la construction et de l'habitation, il est donc demandé au Conseil Municipal de la Ville d'Angoulême de se prononcer sur ce projet de cession en tant que commune d'implantation d'une part, et en sa qualité de garant d'emprunt d'autre part.

Il vous est proposé d'émettre un avis favorable à la cession du logement situé 16 rue des Meules à Grain – Hameau de Fontbelle à Angoulême.

Après en avoir délibéré, le Conseil, à l'unanimité, adopte la proposition du rapporteur.

Fait et délibéré au Conseil Municipal  
ledit jour  
8 février 2016  
Pour extrait conforme,  
P/Le Maire,  
l'Adjoint



